



ACADÉMIE DE NICE
CERTIFICATION DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE
RAPPORT DU JURY
SESSION DE DÉCEMBRE 2015

Rédactrice : Mme Bouchra Ardouni, Directrice et Responsable pédagogique de l'Université Internationale d'Été de Nice, Service Commun en Langues, Université de Nice Sophia Antipolis.

MEMBRES DU JURY

Mme CAUCHI-BIANCHI Frédérique, Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres, Présidente du DELF, Académie de Nice, Présidente du jury de la certification FLS.

Mme ARDOUNI Bouchra, Professeur de Lettres, Directrice et Responsable pédagogique de l'Université Internationale d'Été de Nice, SCL, Université de Nice Sophia Antipolis, Vice-présidente du jury de la certification FLS.

M. BOUCHE Jean-François, Professeur de Lettres, Lycée International de Valbonne, Sophia Antipolis.

Mme DELAHAIE Pascale, Professeur des écoles, Coordinatrice CASNAV 06, DSDEN des Alpes-Maritimes.

Mme KESSLER Régine, Professeur des écoles, Responsable CASNAV 83, DSDEN du Var.

Mme MEUNIER Frédérique, Professeur des écoles, Coordinatrice CASNAV 06, DSDEN des Alpes-Maritimes.

INTRODUCTION

Le jury souligne en remarque préliminaire la nécessité pour les candidats de lire la note de service n°2004-175 du 19.10.2004 relative à l'Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, BOEN n°39 du 28 octobre 2004, afin de prendre connaissance de certains éléments structurants relatifs à la certification complémentaire de FLS : composition du dossier écrit, déroulement de l'entretien oral et critères d'évaluation figurant en annexe du BO (connaissances et compétences). A cet égard, deux dossiers écrits sur dix n'ont pas respecté pas les recommandations de cette note de service quant à la présentation, sous la forme d'un *curriculum vitae* mettant en exergue “ [...] titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle,

et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM”.

Le jury livrera tout d'abord le commentaire de la présentation chiffrée de cette session 2015, au regard de celle de 2014, puis celui des profils des candidats. Le rapport s'attachera ensuite à apporter quelques recommandations aux candidats afin de se présenter à l'épreuve de la certification de FLS dans des conditions optimales de réussite, selon trois axes précis : la matérialisation de la conduite de sa réflexion, la problématisation de son analyse et la conceptualisation de sa présentation. Une bibliographie sélective, de même qu'un siglaire, seront enfin proposés après la conclusion générale.

I. LES CHIFFRES COMMENTÉS DE LA SESSION 2015

Nombre total des inscrits : 11 (11 en 2014).

Nombre total des présents : 10 (11 en 2014).

Nombre total des admis : 7 (6 en 2014).

Nombre total des ajournés : 3 (5 en 2014).

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS		
<i>NOTE LA PLUS BASSE</i>	<i>NOTE LA PLUS ÉLEVÉE</i>	<i>MOYENNE DES NOTES</i>
5	18	10,6

CORPS D'ORIGINE <i>SESSIONS 2014 et 2015</i>	PRÉSENTS		ADMIS		AJOURNÉS	
	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
Professeur des écoles	7	5	4	4	3	1
Professeur certifié	3	2	2	2	1	0
Professeur agrégé	1	1	0	1	1	0
Professeur lycée professionnel	0	2	0	0	0	2

La comparaison des chiffres des deux sessions – 2014 et 2015 – met en lumière un meilleur taux de réussite cette année (64%) par rapport à la session précédente (55%). Les 3 enseignants du secondaire en collège et en lycée général ont obtenu leur certification en FLS tandis que les deux enseignants en lycée professionnel ont été ajournés. En outre, sur les 5 professeurs des écoles, 2 ont été ajournés (dont un redoublant). Quant au taux de participation des candidats inscrits, il est similaire (au nombre de 11), si l'on prend en considération le candidat absent à l'entretien oral de cette session.

Indépendamment de leur bienveillance pédagogique à vouloir répondre aux besoins spécifiques de publics d'apprenants étrangers, les trois candidats qui n'ont pas obtenu la certification complémentaire FLS l'ont été pour des motifs divers et considérés par les membres du jury comme de véritables obstacles à la prise en charge éventuelle d'une UPE2A: une méconnaissance de la distinction entre les variétés de français (FLM, FLE et FLS); la difficulté à mettre en regard les compétences acquises et construites avec le contexte d'enseignement destiné aux élèves nouvellement arrivés en France; la conception réductrice d'une UPE2A à un dispositif d'accompagnement d'aide aux devoirs sans prendre la mesure de la complexité d'apprentissage du français langue seconde.

II. LE PROFIL DES CANDIDATS

Sexe	10 femmes
Matières enseignées dans le secondaire	=> Anglais (en collège, en lycée) => Lettres-espagnol (en lycée professionnel) => Lettres-anglais (en lycée professionnel)
Niveau universitaire (diplôme le plus élevé qui apparaît sur le CV) <i>1 candidat ne précise pas sa formation universitaire</i>	=> DEUG de sociologie => Licence de russe => Licence STAPS, option Sciences de l'éducation => Double Licence en Lettres modernes et Arts du spectacle => Maîtrise LLCE Anglais, littérature anglaise (2 candidats) => DEA de Phonétique expérimentale, fonctionnelle et appliquée => DEA en "Etude de l'aire culturelle anglophone" => DESS de droit
Diplômes en FLE/FLS	=> DU FLE (1 candidat) => Mention FLE + Maîtrise FLE (1 candidat) => DAEFLE (1 candidat)
Actuellement en poste en UPE2A	Aucun

Sur les trois enseignants ayant suivi une formation universitaire diplômante dans le domaine du français langue étrangère, un d'entre eux a été ajourné. Sur les dix candidats présents, un seul ne précise pas dans son parcours son niveau universitaire et son domaine d'étude, ni dans son dossier écrit (*curriculum vitae* manquant, pourtant recommandé), ni dans sa présentation orale. En ce qui concerne le niveau universitaire, il est très hétérogène, allant d'un DU au DEA. Le diplôme de Master n'apparaît nullement. Cela s'explique notamment par l'âge des candidats dont la moyenne tourne plutôt autour de 40 ans, le parcours universitaire

n'étant pas formulé en LMD à l'époque de leur formation initiale. Les domaines d'étude sont inscrits majoritairement dans la pluralité universitaire des arts, lettres et sciences humaines.


Le jury se satisfait à ce titre des horizons divers des domaines universitaires des candidats et souligne que la certification de FLS n'est pas exclusivement réservée aux enseignants en lettres. En effet tous les enseignants, dans leur diversité, tant sur le plan des disciplines que sur celui des corps d'origine, sont amenés à réfléchir dans leur carrière respective sur le public des élèves allophones arrivants, les dispositions pédagogiques et le cadre didactique à mettre en place pour ce type d'élèves. **L'enseignement du FLS permet un déclouonnement disciplinaire et conduit le corps professoral à travailler en transdisciplinarité au service de l'inclusion des élèves allophones arrivants.**

III. MATÉRIALISER LA CONDUITE DE SA RÉFLEXION

L'obtention de la certification de FLS est soumise à la rédaction d'un rapport qui n'excède pas cinq pages dactylographiées, accompagné d'un *curriculum vitae* - vive recommandation.

La moitié des dossiers écrits (soit cinq sur dix) n'ont pas été dotés d'une page de garde; ce qui donne une impression de désordre de la pensée dès la lecture des premiers mots, sans réelle entrée en matière thématique.

Dans un souci d'harmonisation de présentation du dossier écrit, en vue de la prochaine session, le jury suggère ce genre de présentation de page de garde, contenant les indications suivantes : nom de l'académie, année de la session, option de la certification complémentaire, identité patronymique du candidat.


Académie de Nice
Session 2016
Rapport pour la certification complémentaire FLS
Nom, prénom du candidat

Le jury a souligné le manque de rigueur dans la planification de la réflexion : un plan général introductif systématique aurait pallié cette lacune de mise en forme de la pensée. Seulement trois rapports sur dix proposent un plan ; un seul met véritablement en œuvre une dynamique d'analyse d'expérience pédagogique au service des compétences délivrées dans le *curriculum vitae* (les deux autres se résumant à des titres dont la cohérence interne n'est pas réelle).

De plus, la pagination du dossier, de même que la rédaction, dans une même police (Times New Roman), taille (12), intervalle entre les lignes (multiple 1,5) et marge (2,5 à droite et 2,5 à gauche), faciliteraient la lecture synthétique des dossiers.

Enfin, et toujours dans ce souci d'harmonisation et de lisibilité des dossiers, le jury suggère un exemple de plan général afin d'éviter tout éparpillement de la réflexion mais aussi de rester focalisé sur les enjeux pluriels de l'enseignement du FLS dans une UPE2A.

PLAN GÉNÉRAL

Cette proposition de plan n'est et ne demeure qu'indicative.

INTRODUCTION

> Explicitation des motivations personnelles à obtenir la certification FLS.

> Présentation du plan de l'exposé.

I. RÉFLEXION THÉORIQUE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN FLE/FLS

Cette première partie consiste à démontrer les apports théoriques et pratiques du vécu universitaire ou/et professionnel.

A. RÉFLEXION THÉORIQUE (VALIDÉE OU NON PAR UN DIPLÔME) : appropriation des concepts de flm/fle/fls, pluri/inter/transculturalité, apports positifs par rapport à la discipline universitaire d'origine...

B. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE : contexte d'enseignement, connaissance d'une upe2a (circulaires, notes de service, casnav...), distinction fls-flsco, modalité inclusive de la scolarité des e2a, transversalité du fls de l'école primaire à l'enseignement secondaire...

II. ANALYSE D'UNE PROBLÉMATIQUE LIÉE AU FLE/FLS

Cette seconde partie propose des pistes d'analyse réflexive sur une ou des problématiques ciblées dans un contexte d'enseignement, auprès d'un public allophone ou autre, et apporte des remédiations aux difficultés rencontrées.

A. IDENTIFICATION DE LA PROBLÉMATIQUE : hétérogénéité du groupe-classe, statut de l'erreur, relation langue et culture, distinction pluri/inter/transdisciplinarité, traitement et complémentarité du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et du cadre européen commun de références pour les langues...

B. DIFFICULTÉS, REMÉDIATIONS, PROLONGEMENT : statut de la langue d'origine par rapport à la langue-cible, exemple de projet pédagogique, de séance didactique, de démarche actionnelle, de dispositif d'évaluation interne -diagnostique, formative, sommative- ou externe -d'élèves scolaires-...

CONCLUSION

- > Définir la plus-value de la certification FLS dans son projet professionnel.
- > Soumettre aux membres du jury quelques pistes de réflexion sur son implication en tant que futur enseignant de FLS au sein de l'Académie de Nice.

IV. PROBLÉMATISER SON ANALYSE

Le rapport écrit est une analyse réflexive des diplômes et/ou expérience professionnelle du candidat, portant exclusivement sur les problématiques liées aux attentes institutionnelles de la certification FLS. A ce titre, toute présentation de vécu universitaire et professionnel sous la forme d'une liste chronologique, sans mise en perspective avec un contexte d'enseignement problématisé, ne permet pas au candidat d'opérer un retour didactique sur ses savoirs scientifiques et ses pratiques pédagogiques.

Parallèlement, toute étude de parcours de vie professionnel empreint du discours narratif exclut toute possibilité d'argumenter sur des problématiques ciblées et de proposer des pistes de réflexion. Par ailleurs, dans le cas d'une nouvelle passation de la certification, proposer aux membres du jury le même dossier que la session précédente, mot pour mot, sans prendre en compte les critiques constructives du jury, révèle un manque de remise en question de ses propres pratiques professionnelles, cette qualité est première et fondamentale face à l'hétérogénéité pluridimensionnelle des élèves allophones arrivant en France.

L'épreuve orale dure une trentaine de minutes : les dix premières sont dédiées à la présentation du dossier par le candidat, sous la forme d'un exposé personnel; puis les vingt minutes suivantes donnent lieu à l'entretien. A ce titre, quand les membres du jury invitent le candidat à terminer son exposé, pour motif de temps écoulé, il convient absolument de conclure, afin que chaque candidat bénéficie du même temps de parole. Le candidat gagne par conséquent à organiser son discours en précisant en introduction les différents mouvements de la pensée de son exposé; en privilégiant un axe d'étude et en l'approfondissant, pour ne pas se livrer à une liste d'activités, sans cohérence thématique ou sans réflexion didactique approfondie.

En effet, il est intéressant de dégager une problématique pédagogique et d'y apporter les solutions didactiques.

Enfin, la présentation ne doit pas paraphraser le dossier écrit et encore moins en être une lecture pure et simple.

D'un point de vue des conditions matérielles de l'entretien, un seul candidat a suggéré de présenter les annexes de son dossier *via* un écran informatique projeté (vidéoprojecteur). Cette transposition évite par exemple d'apporter avec soi des documents encombrants en volume et en taille, et parfois illisibles en annexes ou quand le candidat les présente de sa place aux membres du jury.

V. CONCEPTUALISER SA PRÉSENTATION

Si globalement les savoirs scientifiques liés à l'enseignement du FLS sont davantage maîtrisés par les candidats de la session 2015, il demeure inacceptable qu'un candidat puisse se présenter à la certification FLS sans maîtriser parfaitement les concepts définitionnels des différents types distinctifs de français, selon les situations d'enseignement et les publics d'apprenants : Français Langue Maternelle (FLM), Français Langue Etrangère (FLE), Français Langue Seconde (FLS) et Français Langue de SColarisation (FLSCO). A cet égard, deux candidats ont déclaré à l'écrit et à l'oral se présenter à la certification FLE, ce qui donne d'emblée un constat d'ignorance scientifique incompréhensible à ce niveau professionnel.

Dans le même ordre d'idée, définir les E2A par des tentatives d'amalgames avec des élèves illettrés, ou bien avec des élèves nés en France et dont les parents sont issus de l'immigration, ou bien encore avec des élèves en difficulté scolaire et sociale d'Education Prioritaire ou de RASED, révèle un manque total de repères institutionnels. De même, formuler la ferme interdiction, sans nuance réflexive, du recours à la langue-source de ses élèves pour assurer la compréhension en cas de difficulté, renvoie l'image d'un enseignant enfermé dans des pratiques très éloignées de la recherche et des préconisations dans le domaine. En effet, avec le public d'apprenants étrangers, le transfert de structures provenant de la langue maternelle constitue pour l'enseignant une interférence positive qui remplace l'explication métalangagière. **Le candidat doit être conscient que cette épreuve aboutit à la délivrance d'une certification attestant qu'il est capable de prendre en charge, sur les plans pédagogique, didactique et statutaire, un dispositif d'UPE2A dès la rentrée scolaire suivante.**

Les entretiens avec les membres du jury ont donné l'occasion aux candidats d'apporter des éclaircissements sur le fonctionnement des UPE2A et plus précisément le concept évolutif d'inclusion. Il est fort appréciable que la majorité des candidats, contrairement à la session précédente, maîtrise le processus du parcours administratif et pédagogique d'un élève allophone avant son placement en UPE2A. **La connaissance du respect procédural des modalités institutionnelles de l'accueil permet de mieux élaborer le projet scolaire de l'enfant. L'enseignement du FLS est une pratique pédagogique collective, qui implique l'ensemble des acteurs, à l'intérieur-même de l'établissement de secteur (équipes éducative et de direction), et à l'extérieur (Inspection académique, CASNAV, Centres d'Information et d'Orientation), dans le but de maintenir aussi un lien cohésif avec la famille de l'enfant allophone.**

Les enseignants dont la discipline concerne les langues vivantes étrangères ont bien su démontrer les enjeux de l'enseignement d'une langue seconde, en matière notamment de sollicitation des compétences selon le CECRL, intégrées dans une progression pédagogique à destination de public allophone. Lors des entretiens, les priorités pédagogiques, qu'elles soient linguistiques, culturelles et méthodologiques, ont bien été spécifiées; de même que les dispositifs d'évaluation validant des niveaux de langue (A1, A2, B1).

Les candidats ont présenté les concepts d'interculturalité dans l'analyse des expériences professionnelles. Les entretiens leur ont permis de se positionner sur le lien didactisé entre les enseignements langagiers et culturels, à la fois dans les supports des séances de cours et dans les projets disciplinaires collectifs. **L'enseignement du français langue seconde selon une visée inclusive des élèves allophones adopte une démarche actionnelle permettant de construire une synthèse des disciplines, en transgressant les espaces disciplinaires et en mettant les spécificités disciplinaires au service de la transdisciplinarité. C'est l'ensemble de l'équipe éducative, fédérée autour d'un projet, qui donne lieu à l'inclusion des élèves allophones arrivant en France.**

Les meilleurs entretiens ont mis en lumière la capacité des candidats à prendre en compte les pré-requis des élèves, leurs habitudes éducatives dans le but de dépasser les représentations intellectuelles des E2A et de les faire évoluer en savoirs. Des exemples d'activités didactiques ont été présentées pour réduire les écarts de l'hétérogénéité (diversité de niveau scolaire, d'âge, de degré de motivation, de caractères, socio-culturelle) et favoriser un environnement pédagogique homogène. Dans une UPE2A, l'enseignant doit garder à l'esprit

que l'enseignement d'une discipline est nécessairement problématique dans la mesure où l'apprenant, s'il a été scolarisé antérieurement, a déjà acquis une culture disciplinaire, mais dans une autre langue et avec une autre méthodologie. L'enseignant de FLS est apte à faire le lien entre les antécédents scolaires d'un apprenant et un nouveau système d'enseignement censé intégrer un parcours déjà entamé dans un pays d'origine. **La gestion de ce décalage didactique entre les pratiques scolaires personnelles de l'E2A et un nouveau modèle d'enseignement auquel s'appliquent ses réflexes cognitifs, fondés sur son modèle culturel d'origine, ne s'improvise pas et mérite du candidat réflexion et pratique.**

CONCLUSION

Pour conclure, l'obtention de la certification FLS ne saurait se résumer à une ligne supplémentaire sur le *curriculum vitae* du candidat mais certifie véritablement une compétence plurielle, au niveau des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, pour la prise en charge d'une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants. Elle concrétise l'aboutissement d'une réflexion, nourrie de connaissances théoriques, sur un vécu professionnel analysé auprès d'un public d'élèves allophones, ou de tout autre public dont le retour d'expérience pourrait être utile pédagogiquement à une projection sur de l'enseignement du FLS.

La formation universitaire dont a bénéficié le candidat, qu'elle soit initiale ou continue, est un moyen de faire partager les contenus disciplinaires qu'il organise à travers ses pratiques pédagogiques, inscrites dans un projet didactique collectif, tout en respectant les différences enrichissantes de l'espace intersubjectif qu'est l'UPE2A, en vue d'une unification institutionnelle. L'ambition de mener à bien ce projet éducatif conduit nécessairement l'enseignant de FLS à inscrire sa pratique pédagogique dans une démarche transdisciplinaire, interdidactique et interculturelle; concepts qui favorisent la mise en place de pédagogie différenciée.

Si les corps d'origine et les disciplines universitaires ont révélé une diversité des parcours de vie des candidats, il n'en demeure pas moins que la maîtrise de la langue française reste un facteur essentiel et primordial pour enseigner le français langue seconde. En effet, l'UPE2A est un dispositif temporaire qui donne la possibilité à l'élève d'intégrer une classe ordinaire correspondant à sa tranche d'âge, après s'être approprié des compétences

linguistiques suffisantes pour acquérir des compétences scolaires dans un contexte français, que ce soit dans le cadre restreint du système éducatif français ou de la connaissance de la société d'accueil, comme le précise la circulaire du 11 octobre 2012 : “*Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire.*”

L'inclusion éducative ne peut avoir lieu sans une intégration culturelle, sociale, scolaire, en somme républicaine. La préparation de la certification FLS gagne enfin à être anticipée de visites de ces dispositifs, de prises de contact avec le CASNAV et de la consultation de la bibliographie sélective proposée par le jury.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Textes officiels :

- B.O. n°7 du 12 février 2004 ; note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 relatifs aux conditions d’attribution aux personnels enseignants des premier et second degré relevant du ministre chargé de l’éducation nationale.
- Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés NOR : REDE1236612C circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 RED – DGESCO A1-1.

Articles scientifiques :

- Biagioli, N. (décembre 2010), *L'impact des stéréotypes disciplinaires sur les apprentissages*, Le Langage et l'Homme, vol. XXXXV, N°2, IUFM-Université de Nice Sophia Antipolis.
- Davin-Chnane, F. (2004/1), « Le français langue seconde (FLS) en France : appel à « l’interdidacticité », *Ela. Etudes de linguistique appliquée* (n°133).
- Plaisance, E., Belmont, B., Vérillon, A., Schneider, C. (1^{er} trimestre 2007), « Intégration ou inclusion ? », *La nouvelle revue de l’adaptation et de la scolarisation* – n°37.

Méthodes de FLS :

- Cervoni, B., Davin-Chnane, F., Ferreira-Pinto, M. (2005), *Entrée en matière : La méthode de Français pour adolescents nouvellement arrivés*, Paris : Hachette Français langue étrangère.

- Klein, C. (dir.) et collectif (2012), *Le français comme langue de scolarisation. Accompagner, enseigner, évaluer, se former*, Canopé CNDP.
- Rafoni, J.-Ch. (septembre 2007), *Apprendre à lire en français langue seconde*, L'Harmattan.

Ouvrages :

- Abdallah-Preteceille, M., Porcher, L. (2005), *Education et communication interculturelle*, Presses Universitaires de France.
- Beacco, J.-C. (2007), *L'approche par compétences dans l'enseignement des langues*, Les Éditions Didier, Paris.
- Cuq, J.-P. (1991), *Le Français langue seconde*, Hachette, Collection F.
- Cuq, J.-P., Gruca, I. (2003), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Presses Universitaires de Grenoble, Paris.
- Defays, J.-M. avec la collaboration de Deltour, S., Préface de Delaybe, R. (2003), *Le Français langue étrangère et seconde, Enseignement et apprentissage*, Pierre Mardaga éditeur.
- Maingain, A., Dufour, B., sous la direction de Fourez, G. (2002), *Approches didactiques de l'interdisciplinarité*, Éditeur.
- Verdelhan-Bourgade, M. (2002), *Le français de scolarisation – pour une didactique réaliste*, PUF, Paris.
- Coordination : Viala, A., Bertrand, D., Vigner, G., pour la direction de l'Enseignement scolaire (Bureau du contenu des enseignements), Maquette et mise en pages : Biglione, F. (4e trimestre 2000), *Le français langue seconde*, CNDP/Ministère de l'éducation nationale, Coll. « Repères/Collège ».
- Vigner, G. (2001), *Enseigner le français comme langue seconde*, CLE International.
- Vigner, G. (2009), *Le français langue seconde*, Hachette Livre.

Sitographie :

- <http://www.ac-nice.fr> (site du Rectorat de Nice / Onglet : Action éducative → *Accompagnement éducatif → Les élèves nouvellement arrivés en France*).
- <http://www.ac-nice.fr/casnav/> (site du CASNAV 06 – Académie de Nice).
- <http://eduscol.education.fr/FLS> (portail national des professionnels de l'éducation, Français Langue de Scolarisation).

SIGLAIRE

Il s'agit de la liste des sigles qui sont cités dans le rapport.

BOEN : Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs.

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

DELFB : Diplôme d'Études en Langue Française.

DAEFLE : Diplôme d'Aptitude À l'enseignement du Français Langue Étrangère.

DEA : Diplôme d'Études Approfondies.

DESS : Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées.

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

DU : Diplôme Universitaire.

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie.

E2A : Élève Allophones Arrivant.

FLE : Français Langue Etrangère.

FLM : Français Langue Maternelle.

FLS : Français Langue Seconde.

FLSco : Français Langue de Scolarisation.

LLCE : Langues, Littératures et Civilisations Étrangères.

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale.

RAR : Réseau Ambition Réussite.

RASED : Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté.

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire

SCL : Service Commun en Langues.

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants.